



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Utilisation de ChatGPT dans l'enseignement supérieur

Question écrite n° 5088

Texte de la question

Mme Lisa Belluco attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'utilisation de ChatGPT dans l'enseignement supérieur. L'intelligence artificielle fait irruption dans les vies et les sociétés et on n'y est pas préparés. À ce jour, ses contours sont flous et l'Acte sur l'IA de l'UE permettra certainement d'avoir des outils pour encadrer certaines pratiques nouvelles. Une fois que les technologies sont créées, les usages qui en sont faits n'appartiennent plus toujours à leurs concepteurs. Et certains usages sont difficilement qualifiables de « progrès ». Par exemple, on a récemment vu apparaître un prototype d'agent conversationnel ou *chatbot*, appelé ChatGPT et mis en ligne par la *start-up* californienne OpenAI. Le principe est simple : poser une question au robot qui va y répondre de manière précise et articulée selon un plan logique. Cet outil très puissant est pour le moment accessible en version gratuite et il rencontre un certain succès, notamment auprès des étudiants. Ainsi, un enseignant à l'université de Lyon a récemment observé des similitudes entre les copies de ses étudiants. La moitié d'entre eux avaient utilisé ChatGPT pour rédiger un devoir à la maison. Au delà de la « triche », le recours à ChatGPT pose de nombreux problèmes : absence de sources, réponses orientées, *fake news*, pas de données récentes (jusqu'en 2021), etc. De plus, l'IA est entraînée par le traitement d'un grand nombre de données et est modérée par des entreprises de sous-traitance, notamment Sama au Kenya, dont les employés sous-payés sont chargés d'identifier, classer et étiqueter des contenus textuels choquants. Certains employés rapportent des textes extrêmes et la « torture » que représente leur lecture. Elle souhaite attirer son attention sur ce phénomène nouveau dans l'enseignement et lui demande ce qu'elle compte faire pour encadrer le recours à ChatGPT dans l'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

Le développement de l'intelligence artificielle (IA) a connu des avancées très significatives notamment du fait des évolutions technologiques récentes, tant en matière de capacité à traiter des masses considérables de données que des modalités de ces traitements (deep learning et machine learning par exemple). Sa mise à disposition du grand public va nécessairement avoir progressivement un impact sur toutes les sphères de la société. Dans l'enseignement supérieur, comme ailleurs, ChatGPT - et les autres IA - bousculent les usages et drainent leur lot de mésusages, nécessitant que le sujet soit observé avec sérieux et pragmatisme tout en requérant une vigilance supplémentaire des enseignants. L'avènement de l'IA dans l'enseignement supérieur pose également, et nécessairement, la question de l'évolution des métiers et des compétences, avec, en arrière-plan, le sujet de l'évolution des formations et de l'évaluation des apprentissages. En conséquence, le secteur de l'enseignement supérieur doit pouvoir adapter ses méthodes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation de sorte que l'IA soit utilisée de manière efficace et appropriée. Dans le cadre de leur liberté académique, il appartient aux enseignants-chercheurs de décider de la façon dont ils souhaitent mobiliser ou interdire ces outils conversationnels pour en adapter les usages à leurs enseignements. Les établissements d'enseignement supérieur ont également la responsabilité d'encourager et de synthétiser cette réflexion, pour adapter les méthodes d'apprentissage et d'évaluation, à l'image des règles que se sont fixés certains établissements comme Sciences Po Paris d'encadrer l'outil conversationnel.

Données clés

Auteur : [Mme Lisa Belluco](#)

Circonscription : Vienne (1^{re} circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5088

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2023](#), page 818

Réponse publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6471